

L'an deux mil dix-neuf, le 12 avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Rosine COULONG, maire.
 La séance a été publique.

Etaient présents : Mme Rosine COULONG, maire

Madame MASSET Fabienne, Monsieur Laurent IMBAULT et Mademoiselle Agnès VINSON, adjoints.

Madame Danièle VIBOUD, Monsieur Paul PIEL, Madame Catherine VICTOR, Monsieur Benoît MORE, Madame Sandrine DA COSTA et Monsieur Jean-Louis CLERC, conseillers municipaux.

Etaient absents qui ont donné pouvoir : Monsieur Jean-Pierre LE COQ à Madame Rosine COULONG

Madame Catherine KRASZEWSKI à Monsieur Laurent IMBAULT

Etait absent excusé : Monsieur Pierre PERSICO

Madame Fabienne MASSET a été nommée secrétaire

Convocation : 05/04/2019 – date affichage : 05/04/2019 – nombre en exercice : 13 - nombre de présents : 10 - nombre de votants : 12

Procès-verbal du 22/02/2019 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Information : Madame la maire informe le conseil municipal de la démission de Monsieur Jean-Pierre LE COQ, de ses fonctions d'adjoint. Le courrier a été transmis à Monsieur le Préfet.

Elle présente le tableau du conseil municipal, arrêté à 13 membres, suite à la démission de tous les membres de la liste d'opposition.

Objet : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018 - N° 2019/04/009

Madame la maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Objet : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 N° 2019/04/010

Le conseil municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses		Dépenses	
Opérations réelles	703 399.82 €	Opérations réelles	140 326.01 €
Opérations d'ordre	8 631.99 €	Opérations d'ordre	4 192.75 €
TOTAL	712 031.81 €	TOTAL	144 518.76 €
Recettes		Recettes	
Opérations réelles	879 117.60 €	Opérations réelles	325 502.01 €
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre	12 824.74 €
TOTAL	879 117.60 €	TOTAL	338 326.75 €
Résultat de l'exercice	167 085.79 €	Résultat de l'exercice	193 807.99 €
Report N-1 excédent	180 162.36 €	Report N-1 excédent	167 269.32 €
Excédent de clôture	347 248.15 €	Excédent de clôture	361 077.31 €

Hors de la présence de Madame Rosine COULONG, maire, Madame Fabienne GEENENS, adjointe fait procéder au vote :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le conseil municipal, après avoir délibéré, ADOPTE le compte administratif 2018.

Objet : AFFECTATION RESULTAT 2018 N° 2019/04/011

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Rosine COULONG, maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

- **Section de fonctionnement**

Résultat de l'exercice 2018 : 167 085.79 €

Résultat de clôture 2017 : 180 162.36 €

Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2018 : 347 248.15 €

- **Section d'investissement**

Résultat de l'exercice 2018 : 193 807.99 €

Résultat de clôture 2017 : 167 269.32 €

Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2018 : 361 077.31 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

AFFECTE Au budget primitif 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :
 1°/ section d'investissement en votant au compte **1068** « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de **142 469 €**
 2°/ le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire **002** « excédent de fonctionnement reporté » :
204 779.15 €

Objet : SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2019 N° 2019/04/012

Le conseil municipal, après avoir étudié chaque demande de subvention,
 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
FIXE le montant attribué à chaque association comme suit :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2019
TENNIS DE TABLE	330 €
CROTH COUNTRY	100 €
COMITE DES FETES	1 500 €
FOOT CROTH4MARCILLY	500 €
GYM	500 €
PASSION BONZAI	100 €
LE DIZEAU	400 €
FNACA	150 €
LA GAULE FRATERNELLE	300 €
MEUH	100 €
CROTH LOISIRS	150 €
LES PETITS DE MAMOU	300 €
COLLEGE Claude MONET	800 €
MICRO VAL'EURE	100 €
YAKAFOKON	150 €
CFAIE VAL DE REUIL	325 €
BATIMENT CFA EVREUX	130 €
RASED	150 €
DIVERS	1 415 €

Objet : BUDGET PRIMITIF 2019 N° 2019/04/013

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 proposé comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	890 047 €	890 047 €
Section d'investissement	1 495 201 €	1 495 201 €
TOTAL	2 385 248 €	2 385 248 €

Le conseil municipal, vu le projet de budget primitif 2019, et après en avoir délibéré
 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROUVE le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	890 047 €	890 047 €
Section d'investissement	1 495 201 €	1 495 201 €
TOTAL	2 385 248 €	2 385 248 €

Objet : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2019 N° 2019/04/014

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget primitif 2019, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 263 292 € ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population, notamment la restructuration des écoles Compte-tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

FIXE les taux d'imposition pour 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation : **10.60 %**
- Foncier bâti : **18.43 %**
- Foncier non bâti : **56.80 %**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi des finances.

CHARGE Madame la Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Objet : AMENAGEMENT DE SECURITE – RD 143 - ROUTE D'EZY– N° 2019/04/015

Madame la maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement de sécurité sur la RD 143 – route d'Ezy, réalisé par Ingénierie 27. Cette opération consiste à réaliser :

- un plateau surélevé
 - des ralentisseurs trapézoïdaux
 - signalisation horizontale et verticale le long de la route d'Ezy
- le montant subventionnable et éligible est estimé à 24 725 € HT soit 29 670 € TTC.

Elle précise que ces travaux sont subventionnés dans le cadre des amendes de police et présente le projet de plan de financement.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des différents documents et après avoir discuté :

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DECIDE de faire réaliser les travaux ci-dessus décrits et estimés par Ingénierie 27, pour :

- RD 143 – route d'Ezy : aménagement de sécurité : 24 725 € HT

APPROUVE le plan de financement joint

AUTORISE le maire à signer tout acte afférent au projet, dont la convention à intervenir avec le Conseil Départemental de l'Eure

SOLLICITE une subvention auprès :

- du Conseil Départemental de l'Eure l'octroi d'une subvention au titre des amendes de police

Objet : AMENAGEMENT DE SECURITE – RD 143 - ROUTE D'EZY- PORTE D'ENTREE N° 2019/04/016

Madame le maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement de sécurité sur la RD 143 – route d'Ezy- porte d'entrée - réalisé par Ingénierie 27.

Cette opération consiste à réaliser :

- aménagement d'une porte d'entrée route d'Ezy – RD 143

le montant subventionnable s'élève à 47 875 € et celui éligible à 30 500€ HT pour un montant TTC de travaux (subventionnable + non subventionnable) s'élevant à 66 834 € TTC.

Elle précise que ces travaux sont subventionnés dans le cadre des amendes de police et présente le projet de plan de financement.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des différents documents et après avoir discuté :

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DECIDE de faire réaliser les travaux ci-dessus décrits et estimés par Ingénierie 27, pour :

- RD 143 – route d'Ezy : aménagement de sécurité – porte d'entrée : 66 834 € HT

APPROUVE le plan de financement joint

AUTORISE le maire à signer tout acte afférent au projet, dont la convention à intervenir avec le Conseil Départemental de l'Eure

SOLLICITE une subvention auprès :

- du Conseil Départemental de l'Eure l'octroi d'une subvention au titre des amendes de police

Objet : NON VALEUR – BP 2019 N° 2019/04/017

Madame la Maire présente au conseil municipal la liste des non valeurs 2018, transmise par le receveur de la collectivité.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

DECIDE POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

de passer en non-valeur les sommes suivantes et de les inscrire au budget 2019, article 6541

ANNEE	N° TITRE	NOM	OBJET	MONTANT
2006	124	ZAHM Michel	Combinaison infructueuse d'actes	43.23 €
2007	96	CARBONELL	Combinaison infructueuse d'actes	137,50 €
2013	84	THROUET	NPAI	102,40 €
2012	223	FOURNIER M.	Décédée. Demande rgts négatives	92,80 €
2007	209	PINTO MANUEL	Combinaison infructueuse d'actes	150.00 €
2014	238	BLONDEL	Personne disparue	63,00 €
2013	245	MOISSON	NPAI demande rgts négative	38,40 €
2012	224	COLLIN	Combinaison infructueuse d'actes	33.80 €
2007	118	ALI	Combinaison infructueuse d'actes	30,00 €
2013	244	KLUSKA	Combinaison infructueuse d'actes	67.20 €
2012	77	COLLIN	Combinaison infructueuse d'actes	10,80 €
2013	148	GALLARD	RAR inférieur seuil poursuite	10,00 €
2006	107	AUREGAN	DIVERS	7,50 €
2013	250	GALLARD	Combinaison infructueuse d'actes	38.40 €
2013	241	TANGUY	RAR inférieur seuil poursuite	2,40 €
2013	149	GAY	RAR inférieur seuil poursuite	1,40 €
2015	39	PERRON	RAR inférieur au seuil poursuite	0,30 €
				829.13 €
Article 6542				
2011	84 et 85	EFCE	Dédution avance forfaitaire	2 451.67 €
2011	215	MINIC TMC	Dédution avance forfaitaire	14 891.99 €
				17 343.66 €

Soit un montant total de 18 172.79 €

Objet : PRISE DE COMPETENCE SANTE PAR EPN au 1^{er} septembre 2019 N° 2019/04/018

Confrontée comme de nombreux territoires à l'érosion de l'offre de soins, l'agglomération souhaite élaborer une stratégie santé à l'échelle intercommunale.

Pour ce faire, le Conseil communautaire propose, par délibération du 3 avril 2019, qu'EPN exerce, à compter du 1^{er} septembre 2019, une nouvelle compétence facultative relative à la santé qui comprend trois volets distincts :

1. Les actions de prévention et promotion de la santé :

Il est proposé qu'EPN signe le Contrat Local de Santé d'Agglomération (CLS) avec l'Agence Régionale de Santé et assure le pilotage de ce contrat afin d'intégrer pour la période 2020-2022 les actions de prévention répondant aux thématiques prioritaires.

Ces actions ont pour objectif d'accompagner les populations dans l'adoption de comportements favorables à leur santé et ce avant l'apparition de problématiques de santé. Elles concernent par exemple : l'alimentation, l'activité physique, la consommation d'alcool, de tabac, le sommeil, la sexualité, le dépistage des cancers...

Dans ce CLS, la mise en œuvre concrète des actions reste de la responsabilité des porteurs de projets identifiés et ce sur un territoire bien défini. EPN joue à ce titre un rôle de chef d'orchestre de la démarche globale. Par ailleurs, les communes restent libres de développer des actions non inscrites dans ce CLS. Ce contrat n'a pas vocation à être exhaustif.

2. Les actions encourageant et favorisant l'accueil de stagiaires et futurs professionnels

Il est proposé qu'EPN encourage et facilite la venue de stagiaires et futurs professionnels médicaux et paramédicaux sur son territoire et mette en œuvre les actions de communication ayant pour objectif de promouvoir la qualité de vie sur le territoire.

Ces réponses pourront notamment recouvrir les besoins suivants :

- La recherche de lieux de stage ;
- La recherche d'un logement ;
- L'aide au paiement d'un loyer durant la durée du stage ;
- L'aide au déménagement et à l'installation dans le logement (acquisition d'un forfait internet)
- L'abonnement aux transports en commun locaux ou solutions de covoiturage pour faciliter la venue sur le territoire et le déplacement en son sein.

3. Les actions de développement de l'économie locale en matière de santé

Faisant écho à la compétence d'EPN en matière de développement économique, la compétence santé d'agglomération pourra intégrer un volet permettant le soutien aux entreprises locales et pépinières d'entreprises répondant aux enjeux de santé du territoire.

Les communes membres d'EPN ont 3 mois pour se prononcer sur cette proposition, à compter de la date de notification de la délibération du Conseil communautaire. A défaut d'avis rendu dans ce délai, celui-ci est réputé favorable.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **EMET un avis favorable sur la prise de compétence facultative « santé » par EPN, à compter du 1^{er} septembre 2019 :**
 - en matière d'action de prévention et promotion de la santé en tant que signataire et pilote du Contrat Local de Santé d'agglomération,
 - en matière d'actions encourageant et favorisant l'accueil de stagiaires et futurs professionnels de santé
 - en matière d'actions de développement de l'économie locale en matière de santé.

Objet : TARIF AFFICHAGE PUBLICITE SUR PANNEAU AFFICHAGE N° 2019/04/019

Madame le Maire rappelle au conseil municipal, la délibération n° 2018/07/026 du 06/07/2018 autorisant l'entreprise VAS de Sorel-Moussel à apposer sa publicité sur les panneaux d'affichage aux entrées de village, au verso des panneaux, le plan de la commune étant apposé au recto de ceux-ci.

L'entreprise VAS n'a pas donné suite à sa demande.

Madame la Maire propose de fixer le tarif sans attribution particulière.

Le conseil municipal, après avoir délibéré POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

FIXE à 75 €/an l'affichage sur chaque panneau

CHARGE le maire de procéder à l'encaissement.

Objet : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES N° 2019/04/020

Madame la maire informe le conseil municipal que les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ont fait l'objet d'un débat en Conseil Communautaire le 3 avril 2019, et que les conseils municipaux doivent également débattre.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet d'aménagement et de développement durables et discuté sur ses orientations

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

N'EMET aucune observation.

Objet : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS – AVANCEMENTS DE GRADE N° 2019/04/021

La maire rappelle au conseil municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Elle propose d'actualiser le tableau des emplois de la commune comme suit, pour tenir compte de l'évolution des besoins :

- Création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe, à temps non complet - 24/35^{ème} à compter du 01 janvier 2019
- Création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe, à temps non complet - 32/35^{ème} à compter du 01 janvier 2019
- Création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe, à temps non complet - 29/35^{ème} à compter du 01 août 2019
- Suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe, à temps non complet – 24/35^{ème} à compter du 01 janvier 2019
- Suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe, à temps non complet – 28/35^{ème} à compter du 01 janvier 2019
- Suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe, à temps non complet – 27.50/35^{ème} à compter du 01 août 2019
- Suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe non pourvu, à temps non complet – 24/35^{ème} à compter du 12 avril 2019

Après avoir entendu le maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré

Vu l'avis favorable d'avancements de grade, de la commission technique paritaire en date du 28/02/2019 – adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe

Le conseil municipal

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DECIDE

- Création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe, à temps non complet - 24/35^{ème} à compter du 01 janvier 2019
- Création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe, à temps non complet - 32/35^{ème} à compter du 01 janvier 2019
- Création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe, à temps non complet - 29/35^{ème} à compter du 01 août 2019
- Suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe, à temps non complet – 24/35^{ème} à compter du 01 janvier 2019
- Suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe, à temps non complet – 28/35^{ème} à compter du 01 janvier 2019
- Suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe, à temps non complet – 27.50/35^{ème} à compter du 01 août 2019
- Suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe non pourvu, à temps non complet – 24/35^{ème} à compter du 12 avril 2019

ADOPTE le tableau des emplois figurant en annexe

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Objet : TARIF DE LOCATION SALLE DES MARIAGES N° 2019/04/022

Madame la maire informe le conseil municipal, qu'elle est régulièrement sollicitée par des particuliers, associations ou professionnels pour louer la salle des mariages. Elle propose de fixer un tarif de location, en complément de la location de la salle des Fontaines ou uniquement pour la salle des mariages.

Le conseil municipal, après avoir délibéré POUR : 12 ONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DECIDE d'appliquer un tarif unique pour

- Les habitants de Croth
- Les extérieurs de Croth
- Les associations communales
- Les associations extérieures
- Les entreprises

FIXE le tarif à 100 Euros par réservation à compter du 1^{er} mai 2019.

Objet : ACQUISITION D'UN CAMION BENNE – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS EPN N° 2019/04/023

Madame le maire informe le conseil municipal que pour éviter de faire appel à des sociétés extérieures pour des transports et petits travaux, il serait intéressant d'acquérir un camion benne.

Elle présente trois devis :

- Ets Jean CHANOINE : 21 051.76 € HT et 25 211.96 € TTC
- AC CONCEPT : 22 500 € HT et 26 935.85 € TTC
- Garage CRETOT : 31 900 € HT et 38 280 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré, POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DECIDE l'acquisition d'un camion benne,

RETIENT le devis des Etablissements Chanoine pour un montant HT de 21 051.76 €

SOLLICITE un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie

APPROUVE le plan de financement définitif joint.

Objet : INSTALLATION D'UN PANNEAU D'INFORMATIONS – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS EPN N° 2019/04/024

Madame le maire informe le conseil municipal que pour faciliter le transfert d'informations auprès du public, l'installation d'un panneau double face permettrait une meilleure communication des informations municipales.

Elle présente deux devis :

- Charvet Digital Média : 15 710 € HT et 18 852€ TTC
- Centaure Systems : 18 620 € HT et 21 744 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré, POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DECIDE l'installation d'un panneau d'informations

RETIENT le devis de Charvet Digital Média pour un montant HT de 15 710 €

SOLLICITE un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie

APPROUVE le plan de financement définitif joint.

Objet : ACQUISITION DE MOTIFS POUR ILLUMINATION DE NOEL – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS EPN N° 2019/04/025

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il convient de poursuivre l'acquisition de motifs pour les illuminations des fêtes de fin d'année, afin d'équiper tous les lampadaires.

Elle présente le devis de la Société Décolum d'un montant de :

- 1 908 € HT et 2 289 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré, POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DECIDE l'acquisition de motifs pour illuminations de Noël

RETIENT le devis de Décolum pour un montant HT de 1 908 €

SOLLICITE un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie

APPROUVE le plan de financement définitif joint.

Objet : ACQUISITION AFFICHEUR NUMERIQUE – SONOMETRE – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS EPN N° 2019/04/026

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il devient difficile pour le personnel de cantine de faire respecter le silence et qu'il serait intéressant d'installer un sonomètre qui permettrait d'apporter une aide aux agents sans moyen agressif.

Elle présente le devis de la Société Préventec Performa d'un montant de : 595 € HT et 714 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré, POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DECIDE l'acquisition d'un afficheur numérique - sonomètre

RETIENT le devis de la société Préventec Performa pour un montant HT de 595 €

SOLLICITE un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie

APPROUVE le plan de financement définitif joint.

Objet : FOURNITURE ET POSE D'UNE PORTE DE GARAGE – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS EPN N° 2019/04/027

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de changer la porte du garage, celle-ci étant hors d'usage.

Elle présente le devis de la Menuiserie Métallerie de Croth d'un montant de : 2 431 € (sans TVA)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DECIDE la fourniture et la pose de la porte de garage

RETIENT le devis de la Menuiserie Métallerie de Croth pour un montant HT de 2431 €

SOLLICITE un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie

APPROUVE le plan de financement définitif joint.

Objet : REMPLACEMENT GOUTTIERE MAISON DES ASSOCIATIONS – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS EPN N° 2019/04/028

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de changer les gouttières de la Maison des Associations, celles-ci étant hors d'usage.

Elle présente le devis de la Sarl Pecquenard d'un montant de : 2 357.60 € HT – 2 857.41 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré, POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DECIDE la fourniture et la pose de gouttière à la maison des associations

RETIENT le devis de la Sarl Pecquenard pour un montant HT de 2 357.60 €

SOLLICITE un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie

APPROUVE le plan de financement définitif joint.

Objet : REMPLACEMENT INFORMATIQUE MAIRIE – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS EPN N° 2019/04/029

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de changer un des postes informatiques de la mairie très ancien sur lequel il n'est plus possible de faire évoluer les logiciels en place

Elle présente le devis de JVS Horizon d'un montant de : 1 525 € HT – 1 830 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré, POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DECIDE l'acquisition d'un poste informatique à la mairie

RETIENT le devis de JVS Mairistem pour un montant HT de 1 525 €

SOLLICITE un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie

APPROUVE le plan de financement définitif joint.

Objet : AMENAGEMENT CHEMIN FORESTIER- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS EPN N° 2019/04/030

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de reprofilage du chemin forestier, - forêt de Roseux, propriété communale – afin d'y accéder plus facilement et de poser une barrière pour interdire l'accès aux véhicules, sauf véhicules de secours.

Elle présente les devis de :

- Sotrafor d'un montant de : 1 530 € HT - - ONF d'un montant de 3 304 € HT - Soit un total de 4 834 € HT

Le conseil municipal, après avoir délibéré, POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DECIDE la réalisation des travaux de reprofilage et la pose d'une barrière dans le bois communal – forêt de Roseux

RETIENT le devis de Sotrafor et de l'ONF pour un montant HT de 4 834 €

SOLLICITE un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie

APPROUVE le plan de financement définitif joint.

CONTRATS HYDRANTS

Madame la maire porte à la connaissance du conseil municipal le contrat pour l'entretien des hydrants de la commune conclut avec VEOLIA EAU. En effet, la proposition de Véolia Eau était plus intéressante que celle de l'EPN en coût annuel pour une prestation identique.

6 bouches incendie et 18 poteaux incendie répartis sur le territoire communal.

Il conviendra peut-être de procéder à la pose de poteaux supplémentaires, lors de l'urbanisation de certains secteurs.

QUESTIONS DIVERSES

CITOYEN D'HONNEUR

Madame la maire propose de nommer « citoyen d'honneur » une personne dont le nom ne sera pas cité dans le procès-verbal, pour avoir été membre de plusieurs associations depuis de nombreuses années, encore à l'heure actuelle, participer à toutes les manifestations communales et être toujours prêt à aider.

Cette remise pourrait être faite lors de la cérémonie du 11 novembre par exemple.

Le conseil municipal à l'unanimité est d'accord pour cette reconnaissance de « citoyen d'honneur » et charge le maire de se renseigner sur la procédure.

DEMANDE DE SUBVENTION

Les demandes de subvention suivantes sont classées sans suite :

- Ecole Notre Dame d'Anet - En avant pour Nathan - Préhandys 276

POUR INFORMATION

- Commission de contrôle électoral : REU
Suite à la démission de Madame LANGE Dalida, membre de la commission et après renseignements auprès de la préfecture, il s'avère qu'il n'est pas nécessaire de nommer un remplaçant
- TRAVAUX – un point est fait par Monsieur L. Imbault, adjoint :
 - Phase 1 Acanthe terminée. Les arbustes volés ont été remplacés par Acanthe. Installation de potelets en bois pour respecter les espaces verts. 3 constructions en cours sur la phase 2. Les espaces verts seront finalisés après que le lotissement soit terminé.
 - Enfouissement des réseaux : route de Bois le Roy : les travaux sont terminés, et après le retrait des derniers poteaux, les trottoirs seront refaits. Rue des Polovnias et rue du pont de l'Eure, les travaux sont en cours. Il reste la reprise des coffrets et les raccordements Orange.
 - Logements Allée de la gare : le défrichement est terminé, le pont de déchargement est en cours de retrait. Les travaux devraient durer 12 à 14 mois.
 - Travaux de sécurité route d'Ezy : les travaux sont importants et seront peut-être réalisés en 2 phases si on obtient les subventions.
 - Lampadaires : les 45 têtes de lampadaires devraient être changées avant la rentrée de septembre
 - Pont du chemin du foncier : fermé depuis de nombreux mois, devrait voir les travaux commencer en juillet et se poursuivre jusqu'en octobre. Il fera 4,50 m de large et pourra accepter les véhicules de 44 tonnes. Il sera recouvert de parement briques pour rappeler l'ancien pont.
 - Lotissement Siloge – Soquafim - l'ouverture des plis a eu lieu et les travaux devraient démarrer sous peu.
- SBV4R- D Viboud
Le budget primitif a été voté, et les travaux prévus devraient commencer.
R. Coulong : le SBV4R n'a pas pris la compétence Gémapi. (protection de l'eau) ce qui pose problème. Le Préfet a refusé, les statuts, la compétence Gémapi devant être prise par Les EPCI. L'EPN n'a pas la compétence Gémapi. La commune de Croth est particulièrement touchée, puisqu'il y a une digue sur la commune, dont nous avons prouvé l'existence. Le SBV4R ne prend pas en charge l'entretien des digues. Heureusement sur Croth, les digues sont bien entretenues. En cas d'incident, c'est le maire qui serait responsable – police du maire.
- Comité de pilotage NATURA 2000 – D. Viboud
Réélection du président sortant. La côte de Coutumelle est classée en Natura 2000.
- SIAEVE – R. Coulong
Travail important de protection des zones de captages et de châteaux d'eau.
Le syndicat va procéder à des réhabilitations de réseaux importantes, notamment sur Ivry la Bataille et Ezy sur Eure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55

R. COULONG

~~J.P. LE COQ~~

F. MASSET

A. VINSON

L. IMBAULT

P. PIEL

D. VIBOUD

B. MOREE

J.L CLERC

~~C. KRASZEWSKI~~

~~P. PERSICO~~

C. VICTOR

S. DA COSTA